



**Vingt-troisième session**

La Haye, 2-7 décembre 2024

**Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la séance par la Présidente.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. États présentant un arriéré de contributions.
5. Pouvoirs des représentants des États à la 23<sup>e</sup> session :
  - (a) Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs ; et
  - (b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Organisation des travaux.
7. Débat général.
8. Rapport sur les activités du Bureau.
9. Rapport sur les activités de la Cour.
10. Rapport du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.
11. Examen de la Cour pénale internationale et du système du Statut de Rome.
12. Élection des membres du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.
13. Élection de cinq membres du Comité du budget et des finances.
14. Élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juges.
15. Examen et adoption du budget du 23<sup>e</sup> exercice financier.
16. Examen des rapports d'audit.
17. Coopération.
18. Amendements au Statut de Rome et au Règlement de procédure et de preuve.
19. Décision concernant la date de la prochaine session de l'Assemblée des États Parties.
20. Décisions concernant les dates et le lieu des prochaines sessions du Comité du budget et des finances.
21. Autres questions.